

Paris, le 2 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir intégré dans votre dossier une ou plusieurs actions du compartiment **Lyxor Hong Kong (HSI) UCITS ETF**.

Votre compartiment sera absorbé le 11 juillet 2023 par le compartiment Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF, un compartiment de la SICAV Multi Units Luxembourg. Concrètement, cela signifie que vous détiendrez désormais des actions du compartiment **Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF** en remplacement de vos actions du compartiment Lyxor Hong Kong (HSI) UCITS ETF.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « Avis aux actionnaires : Lyxor Hong Kong (HSI) UCITS ETF ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou par e-mail à info@amundi.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas

Administrateur – ETF, Indexing & Smart Beta

Multi Units Luxembourg
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B115129

Luxembourg, le 2 juin 2023

AVIS AUX ACTIONNAIRES : Lyxor Hong Kong (HSI) UCITS ETF

Fusion de

**« Lyxor Hong Kong (HSI) UCITS ETF » (le « Compartiment absorbé »)
et de « Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF »
(le « Compartiment absorbant »)**

Contenu du présent avis :

- **Lettre explicative** de la fusion
- **Annexe I** : Principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant
- **Annexe II**: Comparaison des caractéristiques de la/des catégorie(s) d'actions absorbée(s) du Compartiment absorbé et de la/des catégorie(s) d'actions absorbante(s) correspondante(s) du Compartiment absorbant
- **Annexe III** : Calendrier de la fusion

Cher/Chère Actionnaire,

Dans le cadre de l'examen continu de la compétitivité de la gamme de produits et de l'évaluation de l'intérêt du client, il a été décidé de procéder à la fusion entre :

(1) **Lyxor Hong Kong (HSI) UCITS ETF**, un compartiment de Multi Units Luxembourg, dans lequel vous détenez des actions (le « **Compartiment absorbé** ») ;

et

(2) **Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF**, un compartiment de Multi Units Luxembourg, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B115129 (le « **Compartiment absorbant** ») ;

(la « **Fusion** »).

Cet avis est émis et vous est envoyé afin de vous fournir des informations appropriées et précises concernant cette Fusion, ainsi que pour vous permettre de porter un jugement éclairé sur l'impact que peut avoir la Fusion sur votre investissement.

Veillez noter que la Fusion sera traitée automatiquement à la date indiquée à l'Annexe III (la « **Date d'effet de la Fusion** »). Elle n'est pas soumise à votre approbation, vote ou consentement préalable.

Si vous ne souhaitez toutefois pas participer à la Fusion, vous pouvez demander le rachat ou la conversion de vos actions du Compartiment absorbé, conformément au paragraphe C. du présent avis. Dans le cas contraire, vos actions du Compartiment absorbé seront automatiquement converties en actions du Compartiment absorbant dont vous deviendrez actionnaire à compter de la Date d'effet de la Fusion, conformément aux conditions générales du présent avis.

Veillez prendre le temps de lire les informations importantes ci-dessous. Pour toute question concernant cet avis ou la Fusion, veuillez contacter votre conseiller financier. Vous pouvez également vous adresser à la société de gestion par courrier à :

Amundi Asset Management S.A.S.
91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris
France

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

A. Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant et impact sur les actionnaires

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant sont tous deux des compartiments d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) luxembourgeois qui existent sous la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable. Par conséquent, les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant devraient généralement bénéficier d'une protection des investisseurs et de droits des actionnaires similaires.

Comme indiqué plus en détail à l'Annexe I, le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant partagent des caractéristiques clés similaires, notamment la classe d'actifs cible et les prestataires de services, mais diffèrent à certains égards, notamment en termes d'indices suivis, d'exposition géographique, de classification selon le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (« SFDR ») et de processus de gestion. Plus particulièrement, alors que le Compartiment absorbé fournit une exposition aux plus grandes sociétés cotées sur la bourse de Hong Kong, le Compartiment absorbant fournit une exposition à la performance d'actions de grande et moyenne capitalisation du marché chinois, émises par des sociétés à la notation ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) solide par rapport aux pairs de leur secteur et/ou qui ont vu cette notation ESG s'améliorer annuellement.

Les actionnaires du Compartiment absorbé devraient bénéficier de l'augmentation de la capacité d'investissement du Compartiment absorbant et des économies d'échelle que cette Fusion devrait permettre de réaliser, tout en s'exposant à la ou aux mêmes classes d'actifs cibles.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Indice	Hang Seng Net Total Return Index	MSCI China Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index
Objectif d'investissement	<p>L'objectif d'investissement du Compartiment absorbé est de suivre l'évolution tant à la hausse qu'à la baisse du Hang Seng Net Total Return Index (l'« Indice »), libellé en dollars de Hong Kong (HKD) et représentatif des plus grandes sociétés cotées et des actions les plus liquides cotées à la Première section de la bourse de Hong Kong, tout en minimisant la volatilité de la différence entre le rendement du Compartiment absorbé et le rendement de l'Indice de référence (l'« Erreur de suivi »).</p> <p>Le niveau prévu de l'erreur de suivi dans des conditions de marché normales devrait atteindre 2 %.</p>	<p>L'objectif d'investissement du Compartiment absorbant est de suivre l'évolution tant à la hausse qu'à la baisse du MSCI China Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index (l'« Indice »), libellé en USD et représentatif de la performance des sociétés de grande et moyenne capitalisation de l'économie chinoise, émis par des sociétés à la notation ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) solide, tout en minimisant la volatilité de la différence entre le rendement du Compartiment absorbant et le rendement de l'Indice (l'« Erreur de suivi »).</p> <p>Le niveau prévu de l'erreur de suivi dans des conditions de marché normales devrait atteindre 2 %.</p>
Politique d'investissement	Réplication indirecte comme décrit plus en détail dans le prospectus du Compartiment absorbé. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'Annexe I.	Réplication directe comme décrit plus en détail dans le prospectus du Compartiment absorbant. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'Annexe I.

L'Annexe I au présent avis fournit des informations complémentaires sur les principales similitudes et différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant. Les Actionnaires sont

également invités à lire attentivement la description du Compartiment absorbant dans son prospectus et dans le document d'information clé (DIC), qui seront disponibles sur le site Internet suivant : www.amundiETF.com.

La Fusion du Compartiment absorbé au sein du Compartiment absorbant peut avoir des conséquences fiscales pour certains actionnaires. Nous invitons les Actionnaires à consulter leurs conseillers professionnels quant aux conséquences de cette Fusion sur leur situation fiscale personnelle.

B. Conversion en numéraire

Avant la Fusion, tous les actifs du Compartiment absorbé seront vendus afin de transférer des liquidités uniquement au Compartiment absorbant. Cette opération aura lieu juste avant la Fusion, en fonction des conditions du marché et dans le meilleur intérêt des actionnaires, afin que la période entre la conversion en espèces et le réinvestissement ultérieur soit aussi courte que possible.

Pendant cette brève période précédant la Fusion, le Compartiment absorbé peut ne pas être en mesure de respecter ses limites d'investissement ainsi que son objectif d'investissement. Par conséquent, il existe un risque que la performance du Compartiment absorbé s'écarte de sa performance prévue pendant une courte durée avant la Fusion.

Le Compartiment absorbé supportera tous les coûts de transaction associés à cette opération au fur et à mesure qu'ils sont dus. Les actionnaires qui restent dans le Compartiment absorbé pendant cette période seront donc soumis à ces frais.

C. Modalités de la Fusion

À la Date d'effet de la Fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant et les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions du Compartiment absorbé conformément au présent paragraphe C. recevront automatiquement des actions nominatives de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant et, le cas échéant, un paiement résiduel en numéraire. À compter de cette date, ces actionnaires acquerront des droits en tant qu'actionnaires du Compartiment absorbant et participeront donc à toute augmentation ou diminution de la valeur liquidative du Compartiment absorbant.

Le rapport d'échange de la Fusion sera calculé à la Date d'effet de la Fusion en divisant la valeur liquidative par action de la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbé datée de la Date de la dernière évaluation (telle que définie à l'Annexe III) par la valeur liquidative par action de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant, telle qu'ajustée pour prendre en compte les frais de transaction associés à l'achat de titres par le Compartiment absorbant, conformément aux dispositions de son prospectus et sous réserve de celles-ci. Cet ajustement vise à neutraliser l'impact de la négociation de nouveaux titres qui conduirait autrement à diluer l'investissement des actionnaires existants du Compartiment absorbant et devrait être cohérent avec le niveau de commission de souscription qui pourrait généralement être facturée par le Compartiment absorbant. À titre d'illustration, et bien que les données passées communiquées ne soient pas nécessairement représentatives des résultats futurs, les commissions de souscription indicatives peuvent être obtenues sur demande. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 4212030 ou par e-mail à l'adresse info_de@amundi.com. Si la catégorie d'actions du Compartiment absorbé et la catégorie d'actions du Compartiment absorbant sont libellées dans des devises différentes, le taux de change entre ces devises de référence sera celui de la Dernière date d'évaluation.

Une catégorie d'actions du Compartiment absorbant sera spécifiquement activée pour effectuer l'échange avec la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbé. Pour chaque action de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbé détenue, les actionnaires recevront une action de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant.

Tout revenu couru du Compartiment absorbé sera inclus dans la valeur liquidative finale du Compartiment absorbé et comptabilisé dans la valeur liquidative de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant après la Date d'effet de la Fusion.

L'Annexe II au présent avis fournit une comparaison détaillée des caractéristiques de la catégorie d'actions du Compartiment absorbé et de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant, que les actionnaires sont invités à lire attentivement.

Le coût de la Fusion sera entièrement supporté par la société de gestion du Compartiment absorbant.

Afin d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle de la Fusion, aucun ordre de souscription, de conversion et/ou de rachat portant sur des actions du Compartiment absorbé sur le marché primaire ne sera accepté après la « Date limite » (telle que définie à l'Annexe III). Les ordres reçus sur le marché primaire après la Date limite seront rejetés.

De plus, toute demande de souscription, de conversion ou de rachat sur le marché primaire reçue par l'OPCVM absorbant, la société de gestion de l'OPCVM absorbant, l'Agent distributeur, l'Agent payeur ou l'Agent d'information avant l'heure limite applicable à la Date d'effet de la Fusion sera traitée le premier Jour ouvrable suivant.

Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les modalités de cette Fusion ont le droit de faire racheter ou de convertir leurs actions à tout moment sans frais (hors commissions de rachat facturées par le Compartiment absorbé pour couvrir les commissions de désinvestissement et hors commissions acquises par le Compartiment absorbé afin d'éviter la dilution de l'investissement des actionnaires) à compter de la date du présent avis, jusqu'à la « **Date limite** » fixée en Annexe III.

Toutefois, la passation d'un ordre sur le marché secondaire entraînera des coûts qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment absorbé. Veuillez noter que les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment absorbé. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché secondaire peuvent encourir des commissions d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment absorbé. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

Un tel rachat serait soumis aux règles ordinaires d'imposition applicables aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

La Fusion s'appliquera à tous les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas exercé leur droit de demande de rachat ou de conversion de leurs actions dans le délai indiqué précédemment. Le Compartiment absorbé cessera d'exister à la Date d'effet de la Fusion et ses actions seront annulées.

D. Documentation

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des Actionnaires au siège social du Compartiment absorbé pendant les heures de bureau normales :

- les modalités de la Fusion ;
- le dernier prospectus et DIC du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant ;
- une copie du rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises ;
- une copie de la déclaration relative à la Fusion émise par le dépositaire de chacun des Compartiments absorbé et absorbant.

ANNEXE I

Principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant

Le tableau suivant dresse les caractéristiques et différences principales qui existent entre les Compartiments absorbé et absorbant. L'Annexe II fournit une comparaison des caractéristiques de la ou des catégories d'actions absorbées du Compartiment absorbé et de la ou des catégories d'actions absorbantes correspondantes du Compartiment absorbant.

Sauf indication contraire, les termes utilisés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus de l'OPCVM d'origine ou de l'OPCVM absorbant.

Les informations dans les deux colonnes sont les mêmes pour les deux compartiments.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Dénomination du Compartiment	Lyxor Hong Kong (HSI) UCITS ETF	Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF
Dénomination et forme juridique de l'OPCVM	Multi Units Luxembourg Société d'investissement à capital variable	
Société de Gestion	Amundi Asset Management S.A.S.	
Gestionnaire de placements	Amundi Asset Management S.A.S.	Amundi Japan Ltd
Devise de référence du Compartiment	EUR	
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Compartiment absorbé est de suivre l'évolution tant à la hausse qu'à la baisse du Hang Seng Net Total Return Index (l'« Indice »), libellé en dollars de Hong Kong (HKD) et représentatif des plus grandes sociétés cotées et des actions les plus liquides cotées à la Première section de la bourse de Hong Kong, tout en minimisant la volatilité de la différence entre le rendement du Compartiment absorbé et le rendement de l'Indice de référence (l'« Erreur de suivi »). Le niveau prévu de l'erreur de suivi dans des conditions de marché normales devrait atteindre 2 %.	L'objectif d'investissement du Compartiment absorbant est de suivre l'évolution tant à la hausse qu'à la baisse du MSCI China Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index (l'« Indice »), libellé en USD et représentatif de la performance des sociétés de grande et moyenne capitalisation de l'économie chinoise, émis par des sociétés à la notation ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) solide, tout en minimisant la volatilité de la différence entre le rendement du Compartiment absorbant et le rendement de l'Indice (l'« Erreur de suivi »).

		Le niveau prévu de l'erreur de suivi dans des conditions de marché normales devrait atteindre 2 %.
Processus de gestion	<p>Le Compartiment absorbé cherche à atteindre son objectif par le biais d'une réplification indirecte en concluant un contrat d'échange de gré à gré (instrument financier dérivé, l'« IFD »).</p> <p>Le Compartiment absorbé peut également investir dans un portefeuille diversifié de titres internationaux, dont la performance sera échangée contre la performance de l'Indice de référence via l'IFD.</p> <p>La composition mise à jour des participations du Compartiment absorbé est disponible sur : www.amundiETF.com.</p>	<p>Le Compartiment absorbant vise à atteindre son objectif par le biais d'une réplification directe, en investissant principalement dans les titres composant l'Indice de référence. Pour optimiser la réplification de l'Indice de référence, le Compartiment absorbant peut utiliser une stratégie de réplification de l'échantillonnage.</p> <p>La composition mise à jour des participations du Compartiment absorbant est disponible sur : www.amundiETF.com.</p>
Indice de référence	Hang Seng Net Total Return Index	MSCI China Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index
Description de l'Indice	<p>Hang Seng Net Total Return Index est un indice d'actions qui représente les principaux secteurs économiques et environ 70 % de la capitalisation boursière des actions éligibles cotées à la première section de la Bourse de Hong Kong (SEHK).</p> <p>Les composantes de l'Indice comprennent des sociétés cotées sur le marché de Hong Kong, qui sont soit enregistrées à Hong Kong, soit enregistrées en République populaire de Chine, et approuvées pour la cotation à la Bourse de Hong Kong par le gouvernement chinois (il s'agit d'« actions H »).</p> <p>De plus amples informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement sont disponibles dans le prospectus et sur le site hsi.com.</p> <p>La valeur de l'Indice est disponible sur Bloomberg (HSI1N). L'Indice est un Indice de rendement total : les dividendes payés par les composantes indicelles sont inclus dans le rendement de l'indice.</p>	<p>MSCI China Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index est un indice d'actions qui représente la performance de l'économie chinoise par le biais d'une exposition à des sociétés de grande et moyenne capitalisation qui font partie de l'univers MSCI China (défini dans la méthodologie MSCI Global Investable Market Indexes Methodology) et ont une notation ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) solide par rapport aux pairs de leur secteur et/ou qui ont vu cette notation ESG s'améliorer annuellement. Les sociétés dont les produits ou activités ont des impacts sociaux ou environnementaux négatifs sont exclues de l'Indice.</p> <p>De plus amples informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement sont disponibles dans le prospectus et sur le site Internet : msci.com.</p> <p>La valeur de l'Indice est disponible sur Bloomberg (MXCNSETL). L'Indice est un Indice de rendement total : les dividendes payés par les composantes indicelles sont inclus dans le rendement de l'indice.</p>

Administrateur de l'indice	HSI	MSCI
Classification SFDR	Article 6	Article 8
Profil de l'investisseur type	Le Compartiment absorbé est dédié aux investisseurs de détail et institutionnels à la recherche d'une exposition aux plus grandes sociétés cotées à la bourse de Hong Kong.	Le Compartiment absorbé est dédié aux investisseurs de détail et institutionnels qui souhaitent être exposés à la performance d'actions de grandes et moyennes capitalisations du marché chinois, émises par des sociétés ayant de solides notations ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) par rapport aux pairs de leur secteur et/ou qui ont vu cette notation ESG s'améliorer annuellement.
Profil de risque	<p>Parmi les différents risques décrits dans le prospectus, le Compartiment absorbé est plus particulièrement exposé aux risques suivants :</p> <p>Risque lié aux actions, Risque lié à une faible diversification, Risque d'investissement dans des marchés émergents et en développement, Capital à risque, Risque de liquidité du Compartiment, Risque de liquidité sur le Marché secondaire, Risque que l'objectif d'investissement du Compartiment absorbé ne soit que partiellement atteint, Risque d'utilisation d'instruments financiers dérivés, Risque de contrepartie, Risque de gestion des garanties, Risque de change, Risques de durabilité.</p>	<p>Parmi les différents risques décrits dans le prospectus, le Compartiment absorbant est plus particulièrement exposé aux risques suivants :</p> <p>Risque lié aux actions, Risque d'investissement dans des sociétés à petite et moyenne capitalisation, Risques liés aux techniques d'échantillonnage et d'optimisation, Manque de réactivité face à l'évolution des circonstances, Risque lié à une faible diversification, Risque sur les investissements dans les pays émergents et en voie de développement, Capital à risque, Risque de liquidité du Compartiment absorbé, Risque de liquidité sur le Marché secondaire, Risque que l'objectif d'investissement du Compartiment absorbant ne soit que partiellement atteint, Risque d'utilisation d'instruments dérivés, Risque de contrepartie, Risque de gestion des garanties, Risque de change, Risque de marché lié à une controverse, Risque lié aux méthodologies ESG, Risque lié au calcul du score ESG. Risque spécifique lié à un investissement en République populaire de Chine, Risques de durabilité.</p>
Méthode de gestion des risques	Engagement	
ISR	5	
Date limite et Jours de transaction	Les demandes reçues et acceptées jusqu'à 18 h 30 HNEC un Jour ouvrable seront habituellement traitées à la valeur liquidative du premier jour ouvrable suivant.	

Commissions de rachat/souscription	<p>Marché primaire : Les Participants autorisés traitant directement avec le Compartiment absorbé paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.</p> <p>Marché secondaire : comme le Compartiment absorbé est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction dans le cadre de leurs opérations sur la ou les bourses. Ces commissions de courtage et/ou de transaction ne sont pas prélevées par le Compartiment absorbé ou la Société de Gestion (ou payables à ceux-ci), mais payables à l'intermédiaire de l'investisseur lui-même. En outre, les investisseurs peuvent également supporter les coûts des écarts « acheteur-vendeur », c'est-à-dire la différence entre les prix auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.</p>	<p>Marché primaire : Les Participants autorisés traitant directement avec le Compartiment absorbant paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.</p> <p>Marché secondaire : comme le Compartiment absorbant est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction dans le cadre de leurs opérations sur la ou les bourses. Ces commissions de courtage et/ou de transaction ne sont pas prélevées par le Compartiment absorbant ou la Société de Gestion (ou payables à ceux-ci), mais payables à l'intermédiaire de l'investisseur lui-même. En outre, les investisseurs peuvent également supporter les coûts des écarts « acheteur-vendeur », c'est-à-dire la différence entre les prix auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.</p>
PEA	Non éligible	
Fiscalité allemande	<p>Conformément à la loi allemande sur la fiscalité des fonds d'investissement (InvStG-E) (« GITA »), le Compartiment absorbé est conçu pour répondre aux critères des « fonds d'actions ».</p> <p>Le Compartiment absorbé détiendra des paniers de titres financiers éligibles au ratio de fonds propres au sens de la loi GITA qui représentera au moins 94 % de son actif net, dans des conditions de marché normales.</p>	<p>Conformément à la loi allemande sur la fiscalité des fonds d'investissement (InvStG-E) (« GITA »), le Compartiment absorbant est conçu pour répondre aux critères des « fonds d'actions ».</p> <p>Le Compartiment absorbant détiendra des paniers de titres financiers éligibles au ratio de fonds propres au sens de la loi GITA qui représentera au moins 90 % de son actif net, dans des conditions de marché normales.</p>
Exercice et rapport	Du 1er janvier au 31 décembre	
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative	
Dépositaire	Société Générale Luxembourg S.A.	
Agent Administratif	Société Générale Luxembourg S.A.	
Agent de registre et de transfert et Agent payeur	Société Générale Luxembourg S.A.	

ANNEXE II

Comparaison des caractéristiques de la ou des Catégories d'actions absorbées du Compartiment absorbé et de la ou des Catégories d'actions correspondantes du Compartiment absorbant

Compartiment absorbé							Compartiment absorbant						
Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	Commissions de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation*	Total des commissions**	Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	Commissions de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation*	Total des commissions**
Lyxor Hong Kong (HSI) UCITS ETF Dist	LU1900067940	EUR	Distribution	Non	0,65 %	Jusqu'à 0,65 %	Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF Dist ¹	LU1900067940 ²	EUR	Distribution	Non	0,65 %	Jusqu'à 0,65 %

¹ Nouvelle catégorie d'actions

² ISIN maintenu entre la catégorie absorbée du Compartiment absorbé et la catégorie correspondante du Compartiment absorbant

* Commissions de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation à la fin du dernier exercice financier (tel que décrit à l'Annexe I).

ANNEXE III
Calendrier de la Fusion

Événement	Date
Début de la Période de Rachat/Conversion	2 juin 2023
Date limite	4 juillet 2023 à 18 h 30
Période de blocage du Compartiment absorbé	Du 4 juillet 2023 à 18 h 30 au 10 juillet 2023
Dernière Date d'évaluation	10 juillet 2023
Date d'effet de la Fusion	11 juillet 2023*

* ou toute heure et date ultérieures qui peuvent être déterminées par le conseil d'administration du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant et notifiées par écrit aux actionnaires. Si les conseils d'administration approuvent une Date d'effet de la Fusion ultérieure, ils pourront également apporter les ajustements consécutifs aux autres éléments de cet horaire qu'ils jugent appropriés.